



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AUDE

Préfecture
Sous-préfecture de Narbonne

Mission Collectivités et
Développement Territorial

Section Politiques
Environnementales

Affaire suivie par :
Patricia Duhail

Tél : 04.68.90.33.72

patricia.duhail@aude.gouv.fr

DP-2016-014

Narbonne, le 23 février 2016

Le sous-préfet

à

*Mesdames et Messieurs
les membres de la commission
(destinataires in fine)*

Objet : Commission de suivi de site (CSS) de la société AREVA NC.

P. J. : 1 arrêté modificatif.

La commission de suivi de site de la société AREVA NC se réunira le **mardi 15 mars 2016 à 14 H 30** à la CCI de Narbonne, salle Marie-Jeanne Labella, 2^{ème} étage.

L'ordre du jour prévisionnel est :

- Bilan annuel pour l'année 2015 – actualités 2016 de la société AREVA NC,
- Présentation du dossier de demande d'autorisation Traitement des Nitrates (TDN) par la société AREVA NC,
- Présentation de l'organisation de l'inspection dans le cadre de la nouvelle région,
- Bilan d'activités pour l'année 2015 de l'inspection de l'environnement,
- Suivi du P.P.R.T.,
- Espace de discussion.

Je vous précise que les présentations de la société AREVA NC et de la DREAL seront accessibles sur le site de la DREAL à l'adresse suivante : <http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/clic-malvesi-a756.html>

Vous trouverez ci-joint, copie de l'arrêté modificatif de la CSS, vous voudrez bien informer votre représentant suppléant de cette transmission.

En votre qualité de membre de cette commission, je vous serais obligée de bien vouloir y participer ou vous y faire représenter.

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet

Béatrice OBARA

37 bd Général de Gaulle - BP 820 - 11108 NARBONNE Cedex

Téléphone : 04.68.90.33.40 - Télécopie : 04.68.90.43.60

Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi : 8h15/12h - 13h15/16h et le vendredi de 8h15/12h - 13h15/15h

Site Internet des services de l'Etat dans l'Aude : <http://www.aude.gouv.fr/> - Facebook : <http://www.facebook.com/prefecture.aude>

Membres de la Commission de suivi de site de la Société AREVA NC Malvési

Collège « administrations de l'Etat » :

- le sous-préfet de Narbonne ou son représentant,
- le chef du service interministériel de défense et de protection civile ou son représentant,
- le chef du service départemental d'incendie et de secours de l'Aude ou son représentant,
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement LR ou son représentant,
- le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Aude ou son représentant,
- le délégué territorial de l'agence régionale de santé LR ou son représentant.

Collège « élus des collectivités territoriales concernées » :

- Mme Isabelle FILLON (titulaire) ou M. Jean-Claude JULES (suppléant) conseillers municipaux pour la commune de Narbonne,
- M. Claude CODORNIU, maire de Moussan (titulaire) ou M. Cédric LIGNON (suppléant) pour la commune de Moussan,
- M. Jacques BASCOU, président du Grand Narbonne (titulaire) ou M. Aimé LAFFON (suppléant),
- M. Nicolas SAINTE-CLUQUE, conseiller départemental (titulaire) ou Mme Dominique GODEFROID, conseillère départementale (suppléante),
- M. Robert DEJEAN (titulaire) ou Mme Marie-France MONTOSSON (suppléante) délégués du Syndicat Mixte du Delta de l'Aude,
- M. Bernard DEVIC, Président du PNR (titulaire) ou M. Patrick ISSALY (suppléant) pour le Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée.

Collège « riverains d'installations classées ou associations de protection de l'environnement » :

- Mme Maryse ARDITI (titulaire) ou M. Frédéric OGE (suppléant) de l'association ECCLA (Ecologie du Carcassonnais, des Corbières et du Littoral Audois),
- M. Michel DEOLA (titulaire) ou M. Joseph BONNETON (suppléant) de l'association Narbonne Environnement,
- M. Alain ADELL, président du Syndicat de la Plaine de la Livière,
- M. Rémi IBANES, riverain,
- Mme Anne-Marie BRETTE, riveraine,
- Mme Lilian SERRE (titulaire) ou Mme Monique ROQUE (suppléante) de l'association COLERE.

Collège « exploitants des installations classées » :

- M. le directeur de l'établissement AREVA NC Malvési (titulaire) ou le responsable production (suppléant),
- le responsable sécurité-environnement (titulaire) ou le responsable de la sûreté (suppléant),
- le responsable projets environnementaux (titulaire) ou le responsable des projets (suppléant),
- le responsable de la communication du site AREVA NC Malvési (titulaire).

Collège « salariés des installations classées » :

- M. Michel BASCOUL (titulaire) ou M. Jean-Pierre RAVANELLO (suppléant) pour le syndicat CFE-CGC,
- M. Willy BOURDON (titulaire) ou M. Fabrice PEREA (suppléant) pour le syndicat CGT,
- M. Christophe GRANIER (titulaire) ou M. Claude PEREZ (suppléant) pour le syndicat FO,
- Mme Andrée AMOROS (titulaire) ou M. Jérôme GRAULHET (suppléant) pour le syndicat CFDT.

Personnalités qualifiées :

- La Chambre de Commerce et d'Industrie de Narbonne : M. Bernard BALLESTER (Président de la CCI de Narbonne) ou son représentant nommé désigné,
- La directrice régionale adjointe, chef de l'unité territoriale de l'Aude DIRECCTE LR ou son représentant,
- Le chef de la division de Marseille de l'Autorité de Sûreté Nucléaire ou son représentant nommé désigné.